



# L'IMPLANTATION DE NOUVELLES PRAIRIES TEMPORAIRES

## Une action durable dans un contexte d'aléas climatiques

La Haute-Marne est un territoire avec une forte identité laitière : 3 AOP laitières (Brie de Meaux, Langres et Epoisses) et un IGP Emmental Grand Cru ainsi que des acteurs privés comme Savencia ou coopératifs. La filière laitière participe ainsi au dynamisme départemental avec 3171 emplois et des produits à forte valeur ajoutée qui permettent une juste rémunération.

Située à Mouilleron, en zone défavorisée simple, cette exploitation a des caractéristiques remarquables : 6 associés, 572 ha de SAU, 118 VL montbéliardes pour 989 183 litres en AOP Langres et Epoisses, 40 VA charolaises en système naisseur engraisseur ainsi qu'un atelier électricité (panneaux photovoltaïques). Dans le respect du cahier des charges de l'AOP Langres (minimum 20 ares de pâturage/VL pendant 6 mois et une ration hivernale avec minimum 30-50% de foin), l'exploitation recherche l'autonomie alimentaire et valorise 230 hectares de PP ainsi 126 ha de maïs et PT. Le système est raisonné et automatisé : il place l'humain (installation de 2 jeunes dans les 10 dernières années) et le collectif au centre de ses priorités (CUMA, méthaniseur collectif, monsieur Boitteux président de l'ODG).

Depuis 2015, le GAEC est en évolution constante afin de favoriser le BEA (robots de traite, logettes) mais aussi afin de rendre l'exploitation

plus résiliente. Sensibilisé depuis 2015 sur l'impact du réchauffement climatique sur la production laitière (étude Climalait et diagnostic Cap'2R), l'exploitation a une stratégie d'adaptation et d'atténuation en limitant l'empreinte carbone avec plus de PT et une meilleure gestion des effluents méthanisés.

Nous avons choisi d'analyser la décision d'implanter de nouvelles PT en remplacement des cultures de vente pour pallier à la baisse de rendement du maïs (en 2020, à 3-4 TMS/ha/an). Ceci impacte la ration des VL et assure des résultats techniques performants (TP 36,7, TB 40,8, fertilité maîtrisée avec IVV 379 jours) qui assurent des primes qualité et AOP tous les mois de l'année et un prix du lait à 425 €/T.

Il en résulte un système plus résilient au niveau environnemental et social : du matériel de récolte des fourrages plus performant a été acheté en CUMA et la participation dans des collectifs comme le syndicat Langres ou la FDPL outille l'agriculteur dans sa réflexion sur la conduite du système fourrager. Au niveau économique, le gain n'est pas significatif même si le système permet une rémunération des associés supérieure à 2 SMIC en 2020 mais cela sécurise un lait payé en AOP, avec une autonomie fourragère qui respecte le cahier des charges.



FranceterredeLAIT  
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

# CHALLENGE FRANCE TERRE DE LAIT DES LYCEES AGRICOLES

